

Compte-rendu du Conseil d'établissement du 14 juin 2017

Le quorum étant atteint, Le Conseil d'établissement débute à 16h10

1-Désignation du secrétaire de séance

Le directeur de Naples est désigné secrétaire de séance. La représentante des personnels ATOS assurera la prise de notes en seconde main.

2- Approbation du PV du 11/04/2017

Le PV du Conseil d'établissement du 11/04/2017 est approuvé à l'unanimité avec la correction :
-point 3/page 1, 2^{ème} paragraphe : remplacer « circulaire » par « décret ».

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, le Proviseur accueille le nouveau président de l'alliance des anciens élèves de Chateaubriand, Monsieur Alexandre Tessier.

Les associations de parents d'élèves demandent à ce que le point 11 sur les travaux soit traité avant le point 7 sur les tarifs 2018/2019, ce qui est accordé à l'unanimité.

3-Bilan des conseils pédagogiques, CVL et d'écoles et 4- Bilan de l'année scolaire / Actions pédagogiques

Ecole Alexandre Dumas de Naples

Le directeur de Naples rappelle que les membres du Conseil ont été destinataires du bilan pédagogique détaillé. Il fait remarquer deux nouvelles actions cette année : les participations au projet « Europa InCanto » qui a donné l'occasion aux élèves de chanter avec des professionnels « la flûte enchantée » dans la très belle salle du San Carlo et à une initiative portée par l'AEFE, le Projet « Portraits d'Europe » qui a permis aux élèves d'étudier et créer un personnage célèbre de la ville de Naples « Pulcinella ».

Un projet cycle 3 de théâtre/danse/enseignement moral et civique « Les Indes Galantes » qui s'est conclu par une représentation dans la salle Dumas. La mention du « Leone d'argento per la creatività per le scuole » a été attribuée à la partie du spectacle interprétée par la classe de CM2 par la Biennale de Venise.

Les membres du Conseil d'établissement félicitent l'équipe pédagogique pour les nombreuses initiatives toujours de grande qualité.

Rentrée 2017 :

L'établissement devra compenser à la rentrée prochaine le départ de deux figures de l'établissement : Mme Barre en CE1 après 37 ans de service dans l'école et Mme De Sangro professeur d'italien qui prend une année de disponibilité. Le directeur remercie Mme Barre pour son remarquable investissement au service des élèves, demeuré intact tout au long de sa carrière dans l'établissement. Il lui renouvelle devant le CE tous ses remerciements et lui souhaite une retraite fructueuse.

Projection des effectifs :

Maternelle : 14 PS, 19 MS, 22 GS Total : 55 élèves + 6 TPS (73 cette année)

Il est envisagé de scolariser 6 TPS nés en 2015 (frères et sœurs de nos élèves) qui ont acquis une propriété corporelle suffisante et régulière.

Elémentaire : 30 CP, 20 CE1, 24 CE2, 23 CM1, 22 CM1 Total : 119 (109 cette année)

Total Primaire : 180 (182 cette année)

Collège : 20 6^{ème}, 14 5^{ème}, 22 4^{ème}, 6 3^{ème} Total : 62 (55 cette année)

6 élèves italiens se sont inscrits en classe de 3^{ème} CNED. L'école proposera pour l'année scolaire 2017/2018 une classe de 3^{ème} avec accompagnement CNED aux 6 élèves inscrits à ce jour. Le programme sera respecté et la préparation à l'examen du DNB assurée :

-8h d'accompagnement avec des professeurs- répétiteurs de l'EFN (2h en français, 2h

en mathématiques, 1h en histoire-géographie, 1h en anglais, 2h en sciences et technologie)

EFN : 241 (237 en ce moment)

Le Proviseur fait remarquer que les effectifs de l'EFN, considérant le cas particulier des élèves de 3^{ème}, s'établit autour de 235 élèves.

Le directeur annonce qu'il se met en retrait de la coopérative scolaire pour se mettre en conformité avec le règlement de l'AEFE qui permet à un directeur à l'étranger de gérer uniquement la caisse de l'école.

le 1^{er} degré de Rome

Un bilan des dispositifs d'enseignement des langues, de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, de la BCD ainsi que tous les projets, actions pédagogiques pilote et autres projets (classes découverte, EPS, de citoyenneté et de santé, en lien avec l'infirmière et la société de restauration), a été présenté en conseil d'école.

Le calendrier de fin d'année scolaire a été déroulé, sur deux aspects: l'organisation des déménagements et la répartition des élèves les journées des 27 et 28 juin, les manifestations festives de fin d'année des 20, 21 et 22 juin (goûters, expositions, chorale, ateliers sportifs, fêtes des associations APEC et Château Musique.

A la rentrée 2017-2018

Modalités de rentrée à paraître sur le site: les élèves rentreront les 4 et 5 septembre, selon leur niveau de classe.

Structure prévisionnelle de l'école: 1 PS, 2 MS, 3 GS, 5 CP, 5 CE1, 5 CE2, 4 CM1, 5 CM2.

Effectifs prévisionnels: 784 élèves, soit une moyenne de 26,13, la baisse se poursuit volontairement.

Principes de constitution des classes: la répartition des élèves selon le sexe, le niveau scolaire et le niveau de langue française, la prise en compte des PAI, PPRE, PAP, PPS, est effectuée pour constituer des groupes hétérogènes équilibrés, attribués nominativement de la MS à la GS, tirés au sort par les enseignants de même niveau, du CP au CM2.

Affectation des classes aux maîtres: elle est opérée après l'expression de leur choix et décidée après avis du conseil des maîtres.

Attribution des salles de classe provisoires: elle s'est effectuée après avis des enseignants de même niveau.

Dispositifs, projets:

L'enseignante d'ALEF interviendra en co-intervention dans les classes, à l'exception du 1er trimestre en cas de besoins en FLE ou FLESCO.

Proposition 1^{er} degré : "La 3^{ème} heure d'enseignement de l'Italien en élémentaire fera l'objet d'une programmation conjointe, concertée entre les professeurs titulaires de classe et les enseignants d'Italien, sur des éléments de programme complémentaires."

L'enseignement de l'Anglais débute en CP; au CP et au CE1, il se fait en groupe classe, durant 45 minutes; du CE2 au CM2, il se déroule en groupe classe et demi-groupe, pour 1h30 par semaine. Une initiation en GS est prévue.

Les dispositifs de BCD et de prise en charge des élèves à besoins spécifiques sont reconduits, les régulations ont été présentées en conseil d'école.

Les espaces et les temps de récréation, durant la classe et la pause déjeuner, ont été présentés, ainsi que les espaces d'EPS, de motricité et de restauration scolaire.

L'ensemble des projets de voyages présentés en Conseil d'école, qui a émis un avis favorable, sont approuvés par le conseil d'établissement.

Règlement intérieur:

Le proviseur propose, pour des raisons de sécurité, d'anticiper la sortie des cours du primaire en raison de l'arrivée des pulmini de Vedruna sur le site de Strohl Fern à 15h35.

Les élèves sortiraient les lundis, mardis et jeudis à 15h20, les mercredis à 12h20 et les vendredis à 15h10 (1^{ère} proposition).

Certains membres du conseil proposent une sortie à 15h20 les lundis, mardis et jeudis mais une sortie à 12h30 les mercredis et 15h les vendredis (2^{ème} proposition).

Un vote est organisé :

1ère proposition : 8 favorables, 8 abstentions, 2 contre sur 18 votants.

2^{ème} proposition : 6 favorables, 5 abstentions, 7 contre sur 18 votants.

C'est la 1ère proposition qui est retenue pour une période d'un an.

Le proviseur rappelle que cette organisation sera observée à la rentrée et réajustée si besoin lors du CE prévu en septembre.

Le 2nd degré de Rome

Le proviseur adjoint rappelle quelques uns des très nombreux projets organisés au niveau du collège et du lycée cette année : festival interlangues - Storytelling, concours kangourou - Agorea, ChatoVerde, Ambassadeur en Herbe (avec une élève dans la finale mondiale), la Webradio, les jeux de l'EPS, etc.

Puis il rend compte de missions d'inspection, et des retours positifs faits par les inspecteurs sur la mise en oeuvre de la réforme du collège. Des points restent néanmoins à améliorer, comme l'accompagnement personnalisé au cycle 4 . Le seul changement qui concerne la réforme du collège est la technologie qui est déployée sur le niveau 5ème, permettant ainsi de couvrir tout le cycle 4 ; Le Proviseur en profite pour indiquer que l'Agence a validé la création d'un poste en contrat local à temps plein pour cette discipline.

Il présente la structure pédagogique de l'année prochaine, avec un maintien à 5 divisions en 6ème, 4 divisions de la 5ème à la première, et un dédoublement envisagé en terminale du fait des effectifs (2 x Tale S, 2 x Tale ES et 1 x Tale L).

5- Préparation de la Rentrée 2017

Les dates et horaires de rentrée des différents niveaux et sites sont communiquées aux membres du conseil d'établissement. Le Proviseur adjoint rappelle lors du CE qu'un document synthétique reprenant les horaires des 4 sites du second degré et les modalités de navettes mises en place entre Strohl-Fern et de Vedruna a été envoyé à toutes les familles concernées. Les effectifs ont été présentés en amont.

6- Tableau des emplois

Le nombre d'enseignants recrutés locaux passe de 106 à 108.

A la rentrée, le lycée bénéficiera d'un poste de mathématiques-sciences-technologie, d'un demi-poste de sécurité et d'un demi-poste de surveillant.

Les représentants des personnels enseignants demandent la transformation d'un poste recruté local en résident pour la technologie.

Le proviseur porte à connaissance du Conseil d'établissement, que, dans le cadre de l'établissement mutualisateur, l'IEN sera accompagné à la rentrée 2018 d'un conseiller pédagogique.

Les représentants des personnels enseignants, rappellent que le directeur de l'Agence a annoncé, lors de sa visite à Rome, la transformation progressive de postes de résidents en postes de recrutés locaux pour faire des économies. La priorité n'est pas toujours celle que les enseignants souhaiteraient et ces derniers pensent à des postes plus importants à créer.

Le proviseur répond que ce n'est pas une création mais une reventilation des postes entre les pays et qu'il n'y a pas de degré d'importance selon les emplois. Par ailleurs, l'enjeu de la formation dans la Zone de l'Europe du Sud-Est (14 pays, 14 langues) rend d'autant plus nécessaire ce type d'emploi.

Avis du CE formulé par un vote :

- Création d'un poste de CPAIEN à la rentrée 2018 : 8 favorables, 7 abstentions, 2 contre

7-Tarifs 2018/2019

Pour l'école Alexandre Dumas de Naples il est prévu une augmentation de 1,5%. Le proviseur fait remarquer que les recettes ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement.

Cependant, les tarifs de demi-pension augmenteront de 2%.

Les parents de Naples sont sollicités cette année pour participer au fond de solidarité auquel ils peuvent faire appel pour demander une aide aux voyages ou une aide exceptionnelle.

Pour Rome, l'augmentation proposée est de 2,5% pour les frais d'écologie et 2% pour la demi-pension.

Les droits d'examen ne sont pas modifiés selon la demande de l'AEFE.

La directrice administrative et financière précise que les DPI seront facturés en une fois sur le premier trimestre mais que les modalités de paiement (800€ à l'inscription et 500€ devant être payés au second trimestre) demeurent.

Les parents font remarquer que l'intégration des 190 euros de contribution pour le projet immobilier dans les tarifs 2016-2017, en plus de l'augmentation habituelle est lourde à supporter en peu de temps, surtout pour les familles ayant plusieurs enfants à scolariser.

Le proviseur est conscient des efforts consentis par les parents ces dernières années et propose de réviser l'augmentation des frais d'écologie à 2,2%. Des négociations syndicales sont en cours et la masse salariale représente la part la plus importante des dépenses de l'établissement. De même des investissements doivent également être réalisés sur les sites de Patrizi et Malpighi.

M. Le Conseiller Culturel rappelle qu'il faut penser à l'intérêt général du Lycée et que certains points soulevés par les parents devraient être gérés dans d'autres instances.

Les parents évoquent le Comité de suivi des travaux qui prévoyait une augmentation de 2% .

Les représentants des personnels rappellent que l'administration est en période de négociation pour, notamment, améliorer les conditions des contrats locaux. Ils demandent à que subsiste une marge de manœuvre pour garantir la qualité de l'enseignement.

Un avis favorable est donné mais les représentants des parents d'élèves font remarquer que l'augmentation des 0,2% (en plus des 2% annoncé en CSTC doit être liée à la seule discussion salariale avec les représentants des enseignants.

8- Budget rectificatif n°1 (BR1)

Le budget rectificatif est présenté pour information.

Pour l'école Alexandre Dumas de Naples :

Il s'agit uniquement d'un ajustement des factures de l'AEFE avec la suppression du prélèvement exceptionnel budgétisé au cas où cette mesure serait reconduite, ce qui n'est pas le cas. Un ajustement de subvention concerne les bourses.

Pour le lycée Chateaubriand de Rome :

En dépenses :

- Intégration du 0.5 poste du secrétariat IEN sur le budget du lycée
- En fonctionnement
 - Un ajustement des AE pour la restauration scolaire car les AE n'ont pas été enregistrées en 2015 ce qui pose le problème de la constatation des marchés en cours sans modifier les CP.
 - Un ajustement des pulmini sans lien avec la Vedruna car il s'agit d'une dépenses mal évaluée lors du budget initial. Le montant correspond à 20.000 euros
 -
 - Un ajustement à la baisse des factures de l'AEFE : les sommes dues ont été communiquées par Paris pour l'exercice 2017 avec la suppression du prélèvement exceptionnel budgétisé à tort, conformément aux engagements du directeur de l'agence soit une diminution conséquente de 3.204.780 à 2.404.000 soit – 744.213 dont 350.000 de prélèvement exceptionnel annulé et transféré en prestation externe.

- Une augmentation sur la ligne des prestations externes car constatations des travaux sur De Vedruna et intégration des 350.000 € (voir ci-dessus).

En investissement : baisse des AE car des travaux sont reportés sur 2018 tel que le Moresco. Mais des augmentations en crédit de paiement pour les dépenses prévues en 2017. Enfin constatation de la subvention de 100.000€ au titre de la sécurité comme annoncée lors du dernier CE.

La Directrice Administrative et Financière rappelle en outre que tous les contrats de restauration scolaire à SF/De Vedruna et la cafétéria à Malpighi arrivent à expiration le 30/06/2018.

Pour la mutualisation de la formation continue :

Il s'agit du transfert du bureau de l'IEN sur le lycée donc transfert du 0.5 poste de secrétaire sur les rémunérations, un ajustement des dépenses pour les déplacements IEN et un réajustement des subventions IEN.

En outre, un ajustement des dépenses au regard de la réalité des participations des établissements et des subventions de l'AEFE avec en regard un ajustement des dépenses conformément au plan de formation finalisé.

9- Répartition des indemnités de missions particulières

Le proviseur adjoint présente ensuite les Indemnités de Mission Particulière (IMP) ; il s'agit de s'exprimer (comme lors du conseil pédagogique et du conseil du second degré) sur le taux d'indemnité retenu pour chaque mission présentée pour Chateaubriand (les collègues qui pourront les percevoir seront obligatoirement du second degré, résidents et à temps plein).

Vote pour la reconduction du tableau des IMP : 11 favorables, 7 abstentions, 0 contre

Il présente en complément les questions diverses étudiées en conseil pédagogique :

- La CPE du collège est invitée à présenter le dispositif mis en place pour les trois derniers jours du collège à Malpighi, en raison des déménagements à Strohl-Fern
- Nombreux étaient les collègues à se plaindre des débordements d'élèves aux abords du lycée à l'occasion de leurs derniers cours ; la mise en place d'un groupe de travail a été envisagé, et une des hypothèses avancée prévoyait d'associer les parents à des activités ces jours-là
- Plusieurs collègues ont émis l'envie de faire évoluer le prix passion, notamment afin de valoriser davantage les passions des uns des autres en les invitant à s'exprimer.

Enfin, en vue de la transition avec la nouvelle équipe de direction, le Proviseur adjoint indique qu'exceptionnellement, le CESC qui dresse le bilan des actions menées en 2016-2017 sera réuni avant les congés de la Toussaint, afin de faire ce bilan et d'arrêter le plan pour l'année 2017-2018.

10- Vote électroniques élections 2017

Le proviseur propose la reconduction du vote électronique uniquement pour les élections des parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves évoquent le groupe de travail qui est en train de réfléchir sur les problèmes du vote électronique (notamment des messageries personnelles) et voudraient attendre une note officielle de l'AEFE.

Les élections se dérouleront en accord avec les dispositions données par l'agence et les parents seront bien informés que chaque parent (père et mère) a le droit de voter avec la nécessité de posséder une messagerie personnelle.

11- Point sur les travaux

Observation des parents :

-Document adressé au secrétaire

-Réponse de Mme Dezetter

Les associations de parents font remarquer que le marché des comptes évoqué pour le Casone l'an dernier a subi plusieurs évolutions qui deviennent difficiles à expliquer aux parents qui s'interrogent sur ces différences, comme présenté au CSTC. Le coût des travaux du Casone à l'état actuel est de 2.404.000 Euros. Et cela est difficile à expliquer aux autres parents. Elle évoque un manque de transparence car on constate des différences.

La Directrice Administrative et financière ~~réfute le manque de transparence~~ et explique le principe du décalage dans le temps. Il y a des travaux prévus mais les chiffres évoluent en fonction des chantiers et des appels d'offre. L'enveloppe prévue est toujours de 10 millions d'euros et n'a pas changé depuis 2012.

Le souci des parents est que leurs contributions couvrent uniquement les travaux prévus par le Casone et pas autre chose. L'enveloppe de 10 millions d'euros correspond aux travaux exclusivement réalisés sur le site de SF.

L'Architecte du Lycée fait le point sur les différents travaux réalisés et en cours sur les différents sites ainsi que sur l'organisation en fin d'année :

Pour mémoire:

Travaux réalisés ou en cours à SF:

- Renforcement de la vidéo surveillance,
- Réalisation d'un Sas de sécurité à la grande porte
- Installation de 6 sirènes pour alerte au confinement
- Installation d'une mezzanine pour accueillir les œuvres de Guerini
- Du 26 au 30 juin : déménagement du mobilier au de Vedruna et des classes du Casone
- Démarrage des travaux du Casone le 3 juillet
- Le réfectoire des petits sera installé au gymnase
- Une structure provisoire (Gazebo) chauffée sera installée pour les cours d'EPS. La structure est achetée et peut être déplacée. Coût : 80.000 Euros

De Vedruna :

- Les travaux d'aménagement et de restructuration au de Vedruna sont en cours de réalisation pour permettre d'accueillir les collégiens à la prochaine rentrée
- Toutes les autorisations seront obtenues au mois d'août (Pompiers, ASL, ...)

À Patrizi:

- Sonnerie confinement installées
- Rénovation des menuiseries
- Rajout d'une caméra de télésurveillance

La Présidente de l'APE fait noter que le bureau de « l'Archetto » à SF qui a du être libéré pour la durée des travaux du Casone, devrait être restitué aux associations à la fin des travaux.

Les associations des parents lisent une note conjointe sur les travaux et le budget relatif qu'ils demandent à annexer au présent PV. La note est remise au Secrétaire de séance.

12- Questions diverses

- Semaine des lycées français du monde : Le directeur de l'agence souhaite, en novembre prochain, que les lycées français de l'étranger donnent de la visibilité au travers de nombreuses initiatives. Cet événement vise également à fédérer les communautés scolaires qui participent au succès du modèle éducatif français.
Premières idées : mettre en valeur les projets de mobilité des élèves dans la zone, projet radio

- Mise à jour du contrat d'inscription : La copie a été vue au niveau de l'Ambassade pour des vérifications sur le plan juridique comptable.
- Réintroduction des gratifications en 1^{ère} et terminales : Les représentants des parents d'élèves souhaitent le retour des gratifications pour encourager les élèves qui ne réussissent pas à obtenir les félicitations. Les représentants des professeurs souhaitent de leur côté la suppression des gratifications y compris les félicitations ; ils argumentent indiquant que féliciter les $\frac{2}{3}$ d'une classe ne rime à rien. L'évaluation, dans les programmes, sert à évaluer un élève par rapport à lui-même et non par rapport aux camarades.
Les représentants des parents d'élèves souhaitent que les appréciations soient plus élaborées.
Le proviseur souligne que l'orientation c'est beaucoup plus complexe que de donner des gratifications. Le représentant des professeurs indique qu'ils ont déjà beaucoup de documents à compléter pour l'orientation des élèves, et que cela est beaucoup plus important et nécessaire à une bonne orientation.
- Certification en italien pour les non-italiens suivant le parcours LCN
Cela concerne 1 élève cette année. Un certificat du service linguistique du consulat n'aurait pas de valeur. Le proviseur rappelle que le lycée n'est pas habilité à délivrer un diplôme mais que l'élève aura bien une belle reconnaissance de son travail.

Avant de conclure le Conseil d'établissement. Les deux associations procèdent à la lecture d'un message adressé au proviseur, au proviseur-adjoint et à la directrice du primaire qui quittent leurs fonctions à la fin de l'année scolaire. Le Proviseur remercie les membres du CE qu'il a eu plaisir à présider durant ces cinq années.

La séance est levée à 20h15